



CONSEIL EN RÉSUMÉ

Conseil de la Municipalité de Bouchette

Séance ordinaire du 7 décembre 2020

Séance ordinaire tenue exceptionnellement à huis clos

Un enregistrement audio est disponible sur le site Web municipal.

Administration générale

- Le calendrier des séances ordinaire pour l'année 2021 a été adopté.
- Un nouveau maire suppléant a été nommé – Monsieur Michel Lamoureux.
- Un mandat a été donné au service de génie municipal pour lancer l'appel d'offres pour les travaux relatifs à la subvention RIRL – Rue Principale et du Pont.
- Il a été résolu de fermer temporairement le bureau municipal durant la période des fêtes.
- Il a été résolu de procéder au renouvellement des assurances générales de la municipalité.
- Il a été résolu de ne facturer aucun loyer pour l'année 2020 à l'association du 3^e âge de Bouchette pour le local à l'intérieur du Centre municipal.
- Il a été résolu de renouveler le forfait téléphonique auprès de la firme DHC avocats.
- Il a été résolu de procéder à certaines affectations pour le surplus accumulé.

Incendie

Transport et communication

- Il a été résolu de procéder à l'acquisition d'un nouveau moteur pour la déchiqueteuse (Chipper).
- Il a été résolu d'accorder un contrat de déneigement à Monsieur Luc Poirier et ce, pour des sections du chemin Deschênes et du chemin de la Carpe.
- Il a été résolu de mandater la directrice générale pour préparer et signer une entente avec deux propriétaires et ce, pour l'utilisation de leur terrain respectif en vue d'y aménager une virée municipale, soit une pour le chemin de la Carpe et une pour le chemin Lafrenière.
- Il a été résolu d'autoriser des travaux de fossé pour le chemin de la Carpe.

Hygiène du milieu

- Il a été résolu de mandater la directrice générale pour aller en appel d'offres pour la cueillette des matières résiduelles, des matières recyclables et les matières organiques.

Aménagement, urbanisme et développement

Loisirs et culture

- Il a été résolu de lancer un appel de candidatures pour un poste de préposé à l'accueil et à la surveillance pour la patinoire et le pavillon.

Correspondance

- Il a été résolu de verser la somme de 250\$ à la Fondation québécoise du cancer.

Veillez prendre note que le procès-verbal, dont les informations de ce « Conseil en résumé » sont extraites, est sujet à approbation par les membres du conseil de la municipalité de Bouchette lors d'une prochaine séance de conseil.